



Enduro VTT du Camp de César

Championnat Régional d'Enduro
LANGUEDOC ROUSSILLON

Samedi 20 et Dimanche 21 Septembre 2014

LAUDUN L'ARDOISE

Epreuve :

Le César Bike de Laudun-L'Ardoise organise les Samedi 20 et Dimanche 21 Septembre 2014, l'Enduro VTT du Camp de César comptant pour le Championnat Régional d'enduro Languedoc Roussillon.

Cette épreuve se déroule sous le règlement 2014 de la coupe Régionale d'Enduro édité par le Comité Régional Languedoc Roussillon de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est organisée sur le secteur du Camp de César à Laudun L'Ardoise.

Programme de la manifestation :

Samedi 20: *Inscriptions et reconnaissances libres (non sécurisées)*

Dimanche 21 : *8h00 à 13h00 Course (départ un par un, toutes les 30 secondes).
15h00 Remise des récompenses*

Conditions de participation :

Cette épreuve est ouverte aux compétiteurs et compétitrices licenciés et détenteurs d'une licence délivrée par la F.F.C. ou par une fédération affiliée à l'U.C.I., ainsi qu'aux licenciés d'autres fédérations et aux non licenciés dans la limite de 200 coureurs.

Les licenciés d'autres fédérations et les non licenciés derniers devront prendre une licence à la journée. Pour cela, ils devront produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs ;

Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- * Cadets : 15 à 16 ans.
- * Juniors : 17 à 18 ans.
- * Senior : 19 à 29 ans.
- * Féminines : 15 ans et plus.
- * Master 30 : 30 à 39 ans.
- * Master 40 : 40 ans à 49 ans.
- * Master 50 : 50 ans et plus
- * Endur'rigide.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories (hors Endur'rigide).



Engagements

Les droits d'engagement sont fixés à 35 € pour les licenciés FFC (comprenant le repas du dimanche midi).

Les non licenciés devront prendre obligatoirement une licence à la journée. Cette licence à la journée s'élèvera à 7 € pour toutes les catégories.

Les engagements se font par courrier postal auprès de l'organisateur par envoi du bulletin d'inscription et des frais d'engagements.

Toute absence de règlement des frais d'engagements entraînera la nullité de l'engagement.

Pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an devra être fourni avec le bulletin d'inscription. En outre, ils devront s'acquitter du supplément licence à la journée du dimanche lors de l'envoi du bulletin d'inscription.

Il est possible de s'inscrire sur place sous réserve de places disponibles sur place le Samedi 20 Septembre 2014.

Accueil et contrôle administratif

Le retrait des dossards se fera le Samedi 20 Septembre de 12h00 à 18h00

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- pour les licenciés : la licence FFC* (ou d'une fédération affiliée à l'UCI pour les étrangers) en cours de validité mentionnant un certificat médical.
- pour les mineurs, une autorisation parentale.

En l'absence d'un de ces documents, le concurrent ne pourra pas participer.

Matériel :

Les vélos admis devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les guidons devront être bouchés, les embouts corne de guidon sont interdits.

Les vérifications s'effectueront par un commissaire lors du départ des pilotes. Tout pilote ne disposant pas d'un matériel conforme se verra refuser le départ.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Equipement :

- Protections obligatoires du pilote : casque intégral, gants longs, protection dorsale homologuée.
- Port obligatoire du casque sur les liaisons.
- Protections conseillées : lunettes/masque, coudières, genouillères.
- La plaque numérotée doit être apposée sur le guidon et être visible. Elle ne doit pas être masquée par des câbles ou tout autre élément. Elle doit être solidement accrochée. Si elle n'est pas lisible ou perdue, l'organisateur n'est pas tenu d'enregistrer le temps. Elle ne devra pas être enlevée jusqu'à la fin de l'épreuve sous peine de se voir interdire l'accès aux spéciales. En cas de perte de plaque, il faut le signaler à l'organisation pour vérification. Les plaques sont nominatives et non transmissibles.



Un commissaire nommé par l'organisation s'assurera du respect de ces dispositions lors du départ.

Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement complet sous peine de disqualification.

Reconnaitances

Les reconnaissances sont libres mais elles ne sont pas **sécurisées**, les pilotes s'y aventurent donc à leurs risques et périls. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée.

Durant les reconnaissances, le port du casque et des gants longs est obligatoire. Des contrôles inopinés seront effectués.

Toute transformation de la piste par un concurrent ou son encadrement entraînera la mise hors course du pilote.

Déroulement de la course :

Départ

- Les départ ont lieu un par un toutes les 30 secondes.
- Le départ se fait par ordre croissant des numéros de plaque.
- Si un pilote arrive en retard au départ d'une spéciale, le temps de retard est comptabilisé dans le temps de spéciale. Il peut prendre le départ de la spéciale immédiatement dès son arrivée sur la zone de départ. Cependant, le chronométrateur du départ peut refuser de le laisser accéder à la spéciale si un autre concurrent doit partir au même moment. Le retardataire devra partir dans un « trou » (absence d'un autre concurrent au départ). Ou bien entre les temps de départ de deux autres concurrents, ou encore une fois que tous les pilotes dans les temps auront pris le départ. Cependant, si le retard est de plus de 20 minutes, le chronométrateur du départ pourra refuser catégoriquement le départ, et indiquera le moyen au pilote de rejoindre l'arrivée. Le chronométrateur devra signaler cet « abandon » au PC course et le mentionner sur sa fiche de « pointage ».
- Si le retardataire arrive sur la zone de départ après la fermeture de la spéciale (après la fin du dernier horaire de passage théorique, ou le départ du « fermeur »), il lui est interdit de prendre le départ, car la piste n'est plus sécurisée. Il sera comptabilisé dans la colonne « abandon ». Il est conseillé de réserver un créneau de 5 à 10 minutes après le dernier départ théorique pour effectuer le départ des retardataires.
- Un pilote qui anticipe son départ (franchi la ligne de départ avant le 0) doit être pénalisé par le chronométrateur qui doit lui rajouter 5 secondes de pénalité s'il est parti intentionnellement entre 0 et 5 secondes avant le « top départ ».

Liaisons

Toutes les liaisons devront être réalisées en vélo.

Les parcours de liaison empruntant des voies publiques ouvertes à la circulation, les participants doivent respecter le code de la route.

Les liaisons étant insérées dans un temps imparti, les coureurs seront informés avant leur départ des horaires qu'ils ont à respecter, par affichage lors du retrait des plaques, et par carton personnalisé.



Chronométrage

Seuls les temps de spéciale sont chronométrés et comptabilisés pour établir le classement. Sera désigné vainqueur de l'épreuve celui qui aura mis le moins de temps pour boucler les spéciales (cumul des temps chronos).

Dépassements

Il est interdit de gêner ou d'empêcher de dépasser les autres concurrents en spéciale ou en liaison. En cas de problème technique, de franchissement à pied, de blessure ou dépassement, se déplacer sur le bord du chemin.

Le pilote qui souhaite effectuer un dépassement doit le signaler à son prédécesseur en annonçant à haute et intelligible à la voix « je passe à droite » ou « je passe à gauche ». Il est interdit de forcer le passage.

Contrôles

les commissaires sont : l'organisateur du Trophée, le responsable de l'organisation de l'épreuve, et l'arbitre FFC qui a été nommé par le comité.

Tout comportement déloyal pour obtenir un quelconque avantage face aux autres concurrents sera sanctionné par les commissaires (coupe de parcours, remontée motorisée non-autorisée...).

Le participant qui sort de la piste, doit réintégrer le parcours de spéciale là où il l'a quitté.

Classement

Le classement de l'épreuve s'effectuera sur la base du cumul des temps chronos.

Comportement et environnement

- Le respect de la nature, des propriétés traversées, des habitants et habitats locaux, des sentiers, des installations, des spectateurs, et des organisateurs bénévoles doit être absolu. Chaque participant est tenu de respecter les sites traversés.

- Tout participant qui tiendrait des propos ou un comportement odieux, irrespectueux, dangereux ou anti-sportif peut se voir exclure de la course.

Réclamations

Les réclamations se feront auprès du collège des commissaires.

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées par le coureur dans un délai de 30 mn après son arrivée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.

Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.